

## RAPPORT ADMINISTRATIF 2015<sup>1</sup>

### 1. Introduction

Conformément à l'Article VII de la Convention de l'ICCAT, le Secrétariat présente ce rapport à la Commission pour y relater les grandes lignes de ses activités durant l'exercice 2015.

### 2. Parties contractantes à la Convention

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) compte, au 20 octobre 2015, les 50 Parties contractantes suivantes : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Canada, Cap-Vert, République populaire de Chine, Corée, Côte d'Ivoire, Croatie, Curaçao, Égypte, El Salvador, États-Unis, France/Saint-Pierre et Miquelon, Gabon, Ghana, Guatemala, République de Guinée, Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Liberia, Libye, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni/Territoires d'outre-mer, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé e Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Syrie, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union européenne, Uruguay, Vanuatu et Venezuela.

### 3. Recommandations et Résolutions de l'ICCAT

#### *Adoption et entrée en vigueur des Recommandations et Résolutions*

Le 3 décembre 2014, le Secrétariat a officiellement diffusé aux Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes riveraines de l'Atlantique ou pêchant des thonidés dans la zone de la Convention, ainsi qu'aux organismes intergouvernementaux de pêche, le texte des Recommandations et des Résolutions adoptées à la 19<sup>e</sup> réunion extraordinaire de la Commission (Gênes, Italie, 10-17 novembre 2014), en sollicitant leur coopération à cet égard.

Le texte des Recommandations et Résolutions adoptées par la Commission en 2014 a été publié dans le *Rapport de la période biennale 2014-2015, Ière Partie (2014), Vol. 1*.

À l'issue de la notification, le Secrétariat a reçu la correspondance suivante qui a été diffusée à toutes les Parties contractantes :

- Objection de la Turquie à la *Recommandation de l'ICCAT pour amender la Recommandation 13-07 de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 14-04].

Une fois écoulée la période de grâce de six mois depuis la diffusion des Recommandations adoptées par la Commission, les Recommandations sont entrées en vigueur le 3 juin 2015, sauf la Rec. 14-04 qui est entrée en vigueur le 2 août 2015, conformément au processus de notification et d'examen défini à l'Article VIII, paragraphe 3(a) de la Convention de l'ICCAT.

<sup>1</sup> Données rapportées au mardi 20 octobre 2015.

#### 4. Réunions intersessions et groupes de travail ICCAT

Conformément aux décisions prises par la Commission à ce sujet, les réunions suivantes se sont tenues pendant l'année 2015 :

- Réunion du groupe de travail technique sur le eBCD (*Vigo, Espagne, 21 et 22 janvier 2015*)
- Réunion du groupe de travail de l'ICCAT sur les méthodes d'évaluation des stocks (*Miami, États-Unis, du 16 au 20 février 2015*).
- Réunion intersessions de la Sous-commission 2 (*Madrid, Espagne, 23 et 24 février 2015*).
- 10e réunion du groupe de travail IMM (*Madrid, Espagne, du 25 au 27 février 2015*)
- Réunion de préparation des données sur le thon rouge (*Madrid, Espagne, du 2 au 6 mars 2015*)
- Réunion de préparation des données sur le requin peau bleue (*Tenerife, Espagne, du 23 au 27 mars 2015*)
- Réunion du groupe de travail technique sur le eBCD (*Bruxelles, Belgique, du 7 au 9 avril 2015*)
- Réunion de préparation des données sur le thon obèse (*Madrid, Espagne, du 4 au 8 mai 2015*)
- 1ère réunion du groupe de travail ad hoc sur les DCP (*Madrid, Espagne, 11 et 12 mai 2015*)
- Réunion du groupe de travail chargé d'amender la Convention (*Miami, États-Unis, du 18 au 22 mai 2015*)
- Réunion intersessions du Sous-comité des écosystèmes (*Madrid, Espagne, du 8 au 12 juin 2015*).
- Réunion intersessions du groupe d'espèces sur les thonidés mineurs (*Madrid, Espagne, du 10 au 13 juin 2015*)
- Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) et groupe de travail de gestionnaires des pêcheries et d'halieutes en appui à l'évaluation du stock de thon rouge de l'Atlantique Ouest (*Bilbao, Espagne, du 22 au 26 juin 2015*).
- Réunion de préparation des données sur le thon obèse (*Madrid, Espagne, du 13 au vendredi 17 juillet 2015*)
- Réunion d'évaluation du stock de requin peau bleue (*Madrid, Espagne, du 27 au 31 juillet 2015*)
- Réunion du groupe de travail technique sur le eBCD (*Madrid, Espagne, 17 et 18 septembre 2015*)
- Réunions des groupes d'espèces du SCRS (*Madrid, Espagne, du 21 au 25 septembre 2015*)
- Réunion du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) (*Madrid, Espagne, du 28 septembre au 2 octobre 2015*)

À l'instar de l'année dernière, le Président de la Commission a organisé à nouveau en 2015 deux ateliers régionaux pour les membres de l'ICCAT. Ces ateliers avaient pour objectif de permettre aux Parties contractantes de partager leurs opinions et points de vue sur toute question importante liée à l'ICCAT ainsi que les priorités de la Commission pour les années postérieures à 2015. Afin de couvrir les frais d'organisation des ateliers et d'assumer les frais de voyage des représentants des États membres en développement, dont les frais du Secrétariat, un fonds spécial a été créé par le Président au niveau de Secrétariat et est financé par l'Union européenne.

- Ateliers régionaux du Président : Caraïbes et Amérique latine (*Panama, 20 octobre 2015*)  
Participants : Barbade, Belize, Brésil, Guatemala, Panama, El Salvador et Uruguay.
- Ateliers régionaux du Président: Afrique de l'Ouest (*Marrakech, Maroc, 29 octobre 2015*)  
Participants : Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, République de Guinée, Liberia, Maroc, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal.

## 5. Réunions auxquelles l'ICCAT était représentée

Dans le cadre de la mission de l'ICCAT, consistant à faire valoir au sein des organisations internationales les mesures adoptées par la Commission, le Secrétariat a participé à plusieurs réunions et processus de consultation technique, qui comprennent des organismes régionaux de la pêche (STF\_201/2015 - Annexe 1 au présent rapport qui récapitule les principaux thèmes abordés lors de ces réunions).

- Atelier conjoint sur l'harmonisation des données d'observateurs palangriers des ORGP thonières (*Keelung, Taipei chinois, 27 au 29 janvier 2015*).
- Atelier de travail de l'UE sur les obligations en matière de déclaration (*Bruxelles, Belgique, 4 et 5 février 2015*)
- Cours de formation sur les méthodes d'évaluation des stocks (*Casablanca, Maroc, du 9 au 13 mars 2015*)
- Onzième série de consultations informelles des États Parties à l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relative à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (*New-York, États-Unis, 16 et 17 mars 2015*).
- Réunion de la COMHAFAT sur l'amendement de la Convention de l'ICCAT (*Casablanca, Maroc, 13 et 14 avril 2015*)
- Atelier de formation aux fins de la mise en œuvre de l'Accord de la FAO de 2009 sur les mesures du ressort de l'État du port visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (*Praia, Cap-Vert, du 20 au 24 juillet 2015*). Deuxième réunion du Comité directeur du Projet sur la gestion durable des pêcheries de thonidés et la conservation de la biodiversité dans des zones allant au-delà de la juridiction nationale - océans en commun (*Rome, Italie, du 28 au 30 juillet 2015*).
- Cours de formation de la CTOI sur les mesures du ressort de l'État du port et l'inspection au port (*Malé, Maldives, du 23 au 27 août 2015*)
- Conférence du conseil consultatif de la flotte de pêche lointaine dans les eaux non communautaires (LDAC) sur la dimension externe de la PPC (*Las Palmas, Espagne, 16 et 17 septembre 2015*)
- Deuxième conférence « Notre océan » (*Valparaiso, Chili, 5 et 6 octobre 2015*)

## 6. Tirage au sort des marques récupérées

Des primes ou des cadeaux sont offerts par les laboratoires nationaux aux personnes ayant récupéré des marques pour promouvoir le retour des marques. L'ICCAT, pour appuyer ces programmes, organise, chaque année, un tirage au sort, assorti d'un prix de 500 USD.

Le dernier tirage au sort, qui s'est déroulé le 28 septembre 2015, a attribué des prix à trois marques correspondant aux catégories suivantes : thonidés tropicaux/thonidés mineurs, istiophoridés et requins.

Les marques gagnantes étaient les suivantes :

- *Thonidés tropicaux/thonidés mineurs*. La marque gagnante porte le numéro MT000569 et a été récupérée sur un thon obèse (*Thunnus obesus/BET*) par un ressortissant espagnol, 194 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes des États-Unis.
- *Istiophoridés*. La marque gagnante porte le numéro BF477299, qui a été récupérée sur un makaire bleu de l'Atlantique (*Makaira nigricans/BUM*) par un ressortissant du Venezuela.
- *Requins*. La marque gagnante porte le numéro 352305 et a été récupérée sur un requin peau bleue (*Prionace glauca/BSH*) par un ressortissant espagnol, 642 jours après son apposition.

Dans le cadre de la catégorie des thonidés d'eaux tempérées, seules des marques apposées sur des thons rouges (*Thunnus thynnus*/BFT) ont été récupérées cette année. Étant donné que cette espèce fait exclusivement partie depuis l'année dernière, du tirage au sort du Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP), la catégorie est restée vacante.

Un tirage au sort supplémentaire, soutenu par le Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP), a de nouveau été réalisé cette année. Ce tirage au sort s'accompagnait de trois prix, un prix de 1.000 euros et deux prix de 500 euros pour les récupérations de marques apposées sur des thons rouges (*Thunnus thynnus*/BFT) uniquement. Les marques gagnantes et les récompenses sont les suivantes:

- 1 000 euros. La marque gagnante porte le numéro BYP010761 et a été récupérée par un ressortissant algérien, 636 jours après son apposition.
- 500 euros. La marque gagnante porte le numéro BYP016072 et a été récupérée par un ressortissant espagnol, 129 jours après son apposition.
- 500 euros. La marque gagnante porte le numéro BYP014646 et a été récupérée par un ressortissant espagnol, 596 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de UE-Espagne.

## 7. Lettres relatives au respect des obligations budgétaires

Au début de l'année 2015, le Secrétaire exécutif a notifié toutes les Parties contractantes du montant de leurs contributions au budget 2015. Au mois de juillet 2015, un rappel a été envoyé aux Parties contractantes qui n'avaient pas effectué les paiements correspondants. Ultérieurement, un deuxième rappel a été envoyé en septembre aux Parties contractantes qui n'avaient pris aucune mesure. Le tableau ci-après fait état des lettres envoyées et des Parties contractantes ayant des arriérés de contribution.

	<i>Premier rappel Lettre du 16 juillet 2015</i>	<i>Deuxième rappel Lettre du 18 septembre 2015</i>
Barbade	X	X
Brésil	X	X
Cap-Vert	X	X
Côte d'Ivoire	X	X
Curaçao	X	X
Égypte	X	X
Ghana	X	X
Guinée équatoriale	X	X
Guinée, Rép. de	X	X
Honduras	X	X
Libye	X	X
Mauritanie	X	X
Nicaragua, Rép. du	X	X
Nigeria	X	X
Panama	X	X
Russie	X	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	X	X
Sao Tomé-et-Principe	X	X
Sénégal	X	X
Sierra Leone	X	X
Syrie, Rép. arabe	X	X
Trinité-et-Tobago	X	

Tunisie	X	
Royaume-Uni (T U.)	X	X
Uruguay	X	X
Vanuatu	X	X
Venezuela	X	X

## 8. Publications du Secrétariat en 2015

En 2015, les publications ci-après ont été éditées :

- Rapport de la période biennale 2014-2015, Ière partie (2014), Volumes 1, 2, 3 et 4: anglais (Vol. 3 et 4 uniquement au format électronique).
- Rapport de la période biennale 2014-2015, Ière partie (2014), Volumes 1, 2, 3 et 4: français (Vol. 3 et 4 uniquement au format électronique).
- Rapport de la période biennale 2014-2015, Ière partie (2014), Volumes 1, 2, 3 et 4: espagnol (Vol. 3 et 4 uniquement au format électronique).
- Bulletin statistique N°42 (2), qui inclut les séries de capture par espèce et pays depuis 1950 jusqu'en 2013. Depuis 2013, la publication sur support papier est biennale et des mises à jour seront réalisées chaque année et publiées, en version électronique, sur la page web et sur CD.
- Volume 71 du Recueil de documents scientifiques, qui contient six tomes. La publication a été réalisée sur support papier et sur CD et est également disponible sur la page web de l'ICCAT.
- Bulletin d'informations (février et septembre 2015).

## 9. Organisation et gestion du personnel du Secrétariat

### 9.1 Organisation

Le Secrétariat est organisé comme suit :

#### *Secrétaire exécutif*

Driss Meski

#### *Coordinateur scientifique*

Le Dr Miguel Neves dos Santos, sous la supervision directe du Secrétaire exécutif, réalise les tâches liées à la coordination des programmes de recherche, la collecte des statistiques halieutiques, la préparation de rapports et la coordination avec d'autres ORGP. Il est responsable du département de traduction et des publications et de la coordination entre les départements des statistiques et d'application. De plus, il est responsable de la coordination entre le Secrétariat et le SCRS et de la préparation des réunions du SCRS. Il réalise également d'autres tâches déléguées par le Secrétaire exécutif, dont celle de représenter le Secrétariat de l'ICCAT aux réunions de nature technique et/ou administrative.

#### *Département de recherche et statistiques*

Compte tenu de son mandat visant à la gestion et à la conservation des ressources halieutiques de thonidés, les membres de l'ICCAT mènent une vaste gamme d'activités scientifiques de suivi et de recherche. Le Secrétariat est directement impliqué dans la coordination de certaines de ces activités, bien qu'une grande partie du travail pratique soit réalisée par les Parties contractantes. Le Secrétariat maintient un grand nombre de bases de données qui contiennent des informations sur les statistiques halieutiques et qui sont utiles pour l'évaluation des stocks et les registres liés à l'application. Les tâches fondamentales qui sont réalisées sont les demandes de données, les normes pour l'envoi des données, le développement des bases de données, l'interface de l'utilisateur des bases de données, le contrôle de la qualité des données, l'extraction et la publication des données, la gestion du site web, l'inventaire des marques, la préparation des rapports, la coordination avec le SCRS et la gestion de la technologie de l'information.

Les activités de recherche et de statistiques, sous la supervision du coordinateur scientifique, sont réalisées par le coordinateur du département, un expert en dynamique des populations, un analyste des données halieutiques, un biostatisticien, un programmeur de bases de données, un assistant technique, un gestionnaire du programme VMS et un spécialiste en technologie de l'information. Le Dr Paul de Bruyn est le Coordinateur du département de recherche et de statistiques ainsi que le Coordinateur des captures accessoires. Le Dr Laurence Kell se charge des activités liées à la coordination avec le SCRS en ce qui concerne les évaluations de stocks et d'autres thèmes scientifiques. Le Dr Mauricio Ortiz se charge des activités liées à l'analyse des données sur les thonidés et les espèces apparentées incluses dans les bases de données de l'ICCAT. M. Carlos Palma se charge des activités se rapportant à la création et à la maintenance des bases de données, M. Juan Carlos Muñoz est programmeur de bases de données, M. Juan Luis Gallego est assistant technique, M. Alberto Parrilla est gestionnaire du programme VMS et M. Jesús Fiz est spécialiste en technologie de l'information.

#### *Département d'application*

Ces dernières années, la Commission a adopté de plus en plus de Recommandations et de Résolutions qui impliquent la soumission par les CPC de divers types d'informations, tels que les listes des navires, les informations d'application etc. Ce département assimile et transmet un grand volume d'information. Parmi ses principales tâches, il élabore les tableaux d'application, il met en œuvre le Programme régional d'observateurs pour les transbordements et pour le thon rouge, il maintient les listes des navires, l'inventaire des accords d'affrètement entre les bateaux, les rapports d'engraissement de thon rouge, les données et la validation des Programmes de documents statistiques de l'ICCAT et les Programmes de documentation des captures de thon rouge, les recueils des réglementations de gestion, les demandes de statut de coopérant, les demandes de statut d'observateurs, les rapports annuels et les questions relatives à l'application. Le département est supervisé par le Secrétaire exécutif et il est composé de Mme Jenny Cheadle, chef du département, de Mme Carmen Ochoa et du Dr M'Hamed Idrissi, coordinateurs des questions d'application et de Mme Aldana Vieito, chargée de la saisie des données.

#### *Département de traduction et de publications*

Le département de traduction et de publications est responsable des tâches relatives à la compilation, l'adoption, la traduction et la publication, dans les trois langues officielles de la Commission, des circulaires, des rapports, des documents scientifiques, des entrées d'ASFA, des entrées de FIRMS, de la coordination des révisions par les pairs des documents scientifiques, des publications électroniques, des communications, ainsi que de la conception de la page web. Ce département est coordonné par le Dr Neves et est composé de six traductrices : Rebecca Campoy, Karen Donovan, Christine Peyre, Dorothée Pinet, María Isabel de Andrés et María José García-Orad.

#### *Département financier et administratif*

Ce département effectue toutes les tâches administratives et financières du Secrétariat. Ses principales tâches consistent en l'élaboration et le contrôle du budget, la comptabilité, de l'élaboration des rapports administratif et financier, de l'organisation des réunions de l'ICCAT, de la gestion des fonds spéciaux, des ressources humaines au sein du Secrétariat, des achats, des voyages, de la réception, des archives, de la gestion de l'information sur les contacts, de l'inventaire de la bibliothèque et des publications, des photocopies, du scanner et du courrier. Le département se compose de huit personnes : M. Juan Antonio Moreno (chef de département en charge de la coordination de toutes les tâches inhérentes au département), Mme Felicidad García (secrétaire administrative), M. Cristóbal García (photocopies et bibliothèque), Mme África Martín (assistante comptable), Mme Ana Martínez (assistante comptable), M. Juan Ángel Moreno (photocopies et courrier), Mme Esther Peña (assistante des approvisionnements) et Mme Gisela Porto (assistante administrative du Secrétaire exécutif).

## **9.2 Nouveaux recrutements**

Au mois de juillet 2015, Dr Pilar Pallares, adjointe du Secrétaire exécutif, a pris sa retraite après avoir travaillé au Secrétariat de l'ICCAT pendant 10 ans. En raison de son départ, le Dr Miguel Neves dos Santos a été recruté au mois de mai 2015 en qualité de coordinateur scientifique, après avoir été recommandé par le Comité d'évaluation et suite à la décision du Secrétaire exécutif.

*Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)*

En avril et mai 2015, Mme Stasa Tensek et M. Alfonso Pagá ont été recrutés en qualité d'assistante du coordinateur et d'expert en base de données du GBYP, respectivement.

### **9.3 Futurs recrutements**

Le Secrétariat demande qu'une nouvelle personne soit recrutée pour faire face au travail requis au niveau du département administratif et financier.

## **10. Autres questions**

### **10.1 Gestion d'autres programmes**

Il est à préciser que toutes les informations financières de ces programmes sont données en détail dans le rapport financier (STF-202/2015).

Depuis 2005, les États-Unis d'Amérique contribuent au Fonds pour les données établi en vertu de la *Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité* (Rés. 03-21) pour contribuer à la participation des scientifiques des pays en développement aux réunions du Comité scientifique. La contribution réalisée en 2015 s'élevait à 8.970,00 euros.

En 2006, les États-Unis ont envoyé des fonds aux fins de la création du fonds pour l'interdiction des filets dérivants et contribuer ainsi à l'application de la *Recommandation de l'ICCAT sur l'espadon de la Méditerranée* [Rec. 03-04].

Le contrat signé avec le consortium MRAG/CapFish aux fins du Programme régional d'observateurs de l'ICCAT, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 06-11], a été prolongé au mois d'avril 2015. Ledit programme a été financé en 2015 par les contributions volontaires du Belize, de la Chine (République populaire de), de la Corée, du Japon, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et du Taipei chinois et il continue à être géré par le Secrétariat.

Afin de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT pour amender la recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 08-05], le Programme régional d'observateurs pour le thon rouge a été initié en 2009. À cette fin, le contrat conclu avec le consortium MRAG/COFREPECHE a été reconduit en avril 2015 afin de mettre en œuvre le recrutement et le déploiement des observateurs. Pendant cette période, des navires, des fermes et des madragues ont pris part au programme financé par les propres opérateurs de ces derniers.

Depuis 2008, la délégation des États-Unis a effectué plusieurs versements pour le Fonds des États-Unis pour l'amélioration de la capacité des pays en développement.

À la 16<sup>e</sup> réunion extraordinaire de la Commission (Marrakech, Maroc, 17-24 novembre 2008), il a été décidé d'établir un Programme coordonné de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (communément dénommé « GBYP-ICCAT ») sur une durée de cinq ans. À l'heure actuelle, le programme se situe dans sa cinquième phase. L'Union européenne finance 80% de ce montant et le pourcentage restant est financé par les contributions versées à titre volontaire par l'Algérie, le Canada, la Chine, la Corée, l'Égypte, les États-Unis, l'Islande, le Japon, le Maroc, la Norvège, la Tunisie, la Turquie et le Taipei chinois.

Suite au projet ICCAT/Japon pour l'amélioration des données et de la gestion (JDIMP), qui s'est déroulé de 2009 à 2014, un nouveau projet spécial d'une durée de cinq ans, le projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP), a été lancé en décembre 2014 aux fins du renforcement de la capacité financé par le gouvernement japonais. Ce projet poursuit l'objectif principal d'aider les CPC en développement de l'ICCAT à remplir leurs obligations en matière de collecte et de déclaration des données et à mettre en œuvre efficacement les mesures de l'ICCAT.

En juin 2015, le Secrétariat a reçu un apport de 18.360,00 euros de la République populaire de Chine en vue de la poursuite des activités du fonds spécial pour les données - République populaire de Chine.

Après l'approbation en 2014 de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* [Rec. 14-14], le Secrétariat, en plus de disposer d'une allocation en 2015 de 74.000,00 euros à charge du fonds de roulement, a reçu une contribution volontaire du Maroc à hauteur de 1.000,00 euros.

En 2013, le Fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé. À cette fin, le Maroc a envoyé au mois de mai 2015, une contribution volontaire à hauteur de 83.500,00 €

En 2013, la Commission a adopté la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT* (Rec. 13-19) dont l'objectif vise à soutenir les scientifiques des Parties contractantes à l'ICCAT qui sont des États en développement afin de répondre à leur besoin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sur des questions liées à l'ICCAT. Le fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF) a reçu une allocation de 80.000,00 euros à charge du fonds de roulement.

Au mois de mai, un contrat a été signé avec le Secrétariat de CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) dans le but de coopérer dans le domaine de la collecte des données aux fins de la gestion des requins pélagiques, comprenant les espèces inscrites à l'annexe II de CITES. Afin de réaliser les activités s'inscrivant dans le cadre de ce projet, le Secrétariat de CITES financera 100.000,00 USD maximum jusqu'au mois de juin 2016.

Le 30 juin 2015, le Secrétariat a signé un contrat avec l'Union européenne aux fins de la mise en œuvre du Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP). Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans, avec la possibilité d'une extension de 18 mois aux fins de l'analyse des données, et compte un budget de 15.000.000,00 euros, dont 13.480.000,00 euros maximum (90%) seront financés par l'Union européenne. L'ICCAT ou les CPC de l'ICCAT devront couvrir les 10% restants. Jusqu'à présent, des contributions volontaires au programme ont été reçues des États-Unis (77.400,00 euros) et du Taïpei chinois (25.000,00 euros).

En juillet 2015, un contrat, d'une durée d'un an, a été signé avec l'Union européenne, en vue de poursuivre l'amélioration des capacités des pays en développement, ce qui englobe les activités énoncées dans la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 14-14) et la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT* (Rec. 13-19), au titre duquel une contribution volontaire à hauteur de 39.900,00 euros a été reçue.

Un autre contrat a également été signé en juillet avec l'Union européenne en vue de couvrir les frais de la réunion de la Commission de 2015 qui se tiendra à Malte du 10 au 17 novembre ainsi que les frais des ateliers du Président. À cette date, le Secrétariat a reçu, au titre de ces concepts, une contribution volontaire de 409.167,77 euros et une autre de 42.000,00 euros respectivement. Il est à rappeler que

durant l'exercice 2015, le Secrétariat a reçu le montant restant de la contribution de l'Union européenne à l'organisation de la réunion de 2014 (*cf.* le rapport financier).

### ***10.2 Révision des statuts et du règlement du personnel de l'ICCAT***

En 2012, le Secrétariat a informé la Commission qu'il serait opportun de mettre à jour les Statuts et Règlement du Personnel afin de les adapter aux changements qui ont eu lieu ces dernières années. En 2015, on a travaillé sur le nouveau texte qui actualisera les articles obsolètes, mais cette tâche n'a pas été achevée, raison pour laquelle le texte sera présenté à la Commission à sa réunion de 2016.

**REUNIONES EN LAS QUE HA ESTADO REPRESENTADA ICCAT  
ENTRE ENERO DE 2015 Y OCTUBRE DE 2015**

*RESUMEN*

*Este documento presenta información básica sobre las reuniones científicas en las que ICCAT estuvo representada, ya sea por miembros de la Secretaría o por otras personas que actuaron en su nombre. La información básica que se presenta para cada reunión incluye los puntos principales del orden del día y sus principales implicaciones para ICCAT.*

**JORNADAS CONJUNTAS SOBRE ARMONIZACIÓN DE DATOS DE OBSERVADORES DE PALANGRE DE LAS OROP DE TÚNIDOS**

**Lugar:** Taiwan Ocean University

**Fechas:** 27 - 29 January 2015

**Representante:** Paul de Bruyn

***Puntos principales del orden del día***

The conference was organised by ISSF and invited participants from IATTC, WCPFC, IOTC, SPC, CCSBT, the government of New Zealand, Birdlife Int. and ACAP were present. The purpose of this meeting was fourfold:

1. To summarise across all tRFMO the data fields in existing observer forms that are common (by name and definition) and those that are RFMO unique;
2. To provide a forum for discussion on LL observer database structures to facilitate future data exchanges between tRFMOs;
3. To identify common issues that could be answered by tRFMO wide analyses of LL Observer data;
4. To identify common gaps in current LL observer data collection.

***Comentarios***

The meeting was very useful for contrasting the different data collected by the various observer programmes. Despite some key differences, in general the observer programmes collected many common data types. Also of interest were differences in terminology used by the various programmes. It was agreed a standardised set of terms should be used to facilitate cross tRFMO comparisons. The importance of a consistent vessel register was also highlighted. Issues such as data confidentiality were also discussed and solutions to these problems were suggested. Finally a table of best practices was drafted as well as where RFMOs could improve their systems to achieve these practices.

***Report availability***

An informal report containing the key elements of the discussions was drafted and will be circulated for comment amongst the participants. A final version of the report will be produced once the comments are incorporated into the preliminary document.

**EU WORKSHOP ON REPORTING OBLIGATIONS**

**Location:** DG Mare Brussels, Belgium

**Dates:** 4-5 February 2015

*Representative:* Paul de Bruyn, Jenny Cheatle; Carlos Palma; M'Hamed Idrissi

### *Substantive agenda items*

The aim of the Workshop was to clarify doubts regarding the ICCAT Reporting Obligations, and to highlight areas for possible improvement. The Secretariat presented an overview of requirements, with some detail on the areas raised by EU on submission of statistical data; other scientific requirements; vessel lists; bluefin tuna reporting requirements and statistical document requirements.

### *Comments*

The Workshop was useful for both EU member states to raise their doubts and difficulties, and for the Secretariat to understand and determine reporting channels and challenges. For reporting requirements, it was agreed that, in general, all submissions should come through DG Mare, with the exception of BCDs, Task II data, and tagging data, which could be sent to the Secretariat with a copy to DG Mare. DG Mare would provide the Secretariat with a list of authorised statistical and tagging contacts.

Useful discussions took place following which the EU identified areas in which proposals to the Commission could be made to modify the existing Recommendations in order to facilitate data reporting, such as harmonising deadlines where possible, reducing redundant information and reporting, clarifying required coverage for Task II (both catch & effort and size samples), etc. It was also generally agreed that some clearer definitions of ICCAT terminology would be useful, especially terms such as Task 1, fishing vessel, carrier vessel, and that this issue should be raised with the Commission.

In addition, some particular problems were identified, e.g. the lack of vessel characteristics for Italian recreational vessels, the difficulties of *inter alia* Portugal in extracting data from their data bases to the ICCAT electronic forms, Spain / Netherlands uncertainty of where to include carrier vessels. Italy undertook to include the recreational licence number which could serve as name and national registry number, and the other issues would be resolved through the actions which the Secretariat undertook to carry out.

### *Secretariat Actions required*

Liaise with any EU member states to develop specific bi-lateral formats for Task II submission if requested (under the SCRS special data exchange formats possibility).

Consider ways for the future of developing web-based applications (with embedded forms) to submit data and verify/inform in real time the acceptance/rejection status in accordance with SCRS filtering criteria.

Review and consider, for the future, the CEFAC vessel data base, to see how this could be applied to ICCAT reporting requirements.

Review the list of reporting requirements to ensure no overlap in the TRO requirements, and correct some errors in deadlines/paragraphs numbers.

Seek clarification from IMM/Commission regarding the correct listing of carrier vessels which do not participate in the ICCAT transshipment at sea programme, but are involved in transshipment in port.

Make some adjustments to the form on the Compliance Tables to clarify what was to be reported (i.e. which options was being reported for Atl. SWO, add base for % calculation of EBFT BB/Trol and the addition of SWO-Med)

Revise the guidelines for submitting information to include reporting forms which are specifically referenced in the ICCAT Recommendations.

Contact IOTC to ensure that the reporting formats for statistical document reports could be standardised between these two RFMOs, to try to reduce reporting burdens.

### *Report availability*

The EU drafted a report for its Member States (for EU internal use only).

## **TRAINING COURSE ON STOCK ASSESSMENT METHODS**

*Location:* Casablanca, Morocco

*Dates:* 9-13 March, 2015

*Representative:* Laurence Kell, Jose Maria Ortiz de Urbina

***Substantive agenda items***

The course was based on R and FLR. Topics included, exploratory data analysis, stock assessment, estimation of reference points, provision of advice and the use of harvest control rules. The course also covered different methods for estimating uncertainty for both data poor and rich stocks. A main objective of the course was to allow scientists to perform a variety of tasks required by stock assessment working groups.

***Comments***

The materials used during the course are available via the ICCAT cloud server <http://rscloud.iccat.int/Tutorials/Casablanca-2015/programme-casablanca-2015.html>. These include example code, presentations and vignettes.

**RAPPORT SUR LA REUNION SUR LA CONSULTATION INFORMELLE DES PARTIES DE L'ACCORD DE L'ONU DE 1995 (UNFSA)**

*Lieu:* New York, USA

*Date:* du 16 au 17 Mars 2015

*Représentant:* D. Meski (Secrétaire exécutif de l'ICCAT)

En réponse à l'invitation de la Division des Affaires des Océans et du Droit de la Mer, le Secrétariat de l'ICCAT a participé à la 11<sup>ème</sup> Réunion de la Consultation informelle ouverte sur la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer qui s'est tenue au siège de l'ONU à New York du 16 au 17 Mars 2015 en la personne de son Secrétaire exécutif.

L'ordre du jour de cette consultation consiste à discuter la préparation de la deuxième conférence d'examen de l'Accord UNFSA de 1995.

Les participants ont examiné le projet du cadre de l'organisation du travail de la deuxième Conférence ainsi que le projet de l'ordre du jour de ladite conférence. Après une riche discussion sur les différents points de l'ordre du jour il a été convenu ce qui suit:

- Approbation des projets du cadre de l'organisation du travail et de l'ordre du jour de la Conférence ;
- Convoquer la réunion pour la conférence d'examen de l'accord UNFSA du 25 au 28 Mai 2016
- Considérer la possibilité de convoquer une autre réunion de la consultation informelle avant la tenue de la conférence de l'examen.

Au cours de la discussion, les participants ont insisté sur la nécessité de rétablir le fonds d'assistance prévu dans la Partie VII de l'accord. Ce fonds a joué un grand rôle dans la participation des représentants des pays en développement aux réunions concernant la mise en œuvre des dispositions de l'accord.

La deuxième journée a été consacrée à la célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'ouverture de l'Accord à la signature des Parties. Plusieurs interventions ont été faites concernant l'importance de l'accord et les premières conclusions tirées après 20 ans de sa mise en œuvre. Dans ce cadre Mr. Driss MESKI Secrétaire Exécutif de l'ICCAT a fait une présentation pour souligner que les interventions de l'ICCAT ont été toujours en harmonie avec les dispositions de l'Accord UNFSA. Ceci bien que la convention de l'ICCAT soit plus ancienne de 30 ans que l'Accord de l'UNFSA.

**RAPPORT DE LA REUNION DE LA COMHAFAT SUR L'AMENDEMENT DE LA CONVENTION DE L'ICCAT**

*Lieu:* Casablanca, Maroc

*Date:* 13 et 14 Avril 2015.

*Représentant:* D. Meski (Secrétariat de l'ICCAT)

L'ICCAT a été invitée pour participer aux travaux de la réunion de la COMHAFAT pour préparer la réunion inter session de l'ICCAT sur l'amendement de la Convention qui aura lieu à Miami, aux USA du 18 au 22 Mai 2015.

Mr. Driss MESKI secrétaire Exécutif de l'ICCAT a participé aux travaux de cette réunion pour donner tous les éclaircissements nécessaires sur les différents points de l'ordre du jour. La COMHAFAT a chargé un expert externe pour présenter toutes les questions à l'ordre du jour et les propositions qui seront examinées lors de la réunion de l'ICCAT à Miami.

Au cours de la réunion les participants ont examiné avec beaucoup de détails toutes les questions qui ont fait l'objet d'un éventuel amendement et les propositions qui seront présentées pour une adoption finale. Mr. Driss MESKI est intervenu sur l'ensemble des points en discussion pour apporter des précisions sur des questions que se posaient les participants.

Au terme d'une discussion très fructueuse les travaux de la réunion ont été sanctionnés par un rapport qui reflète débat au cours des deux journées. Le rapport peut être consulté sur le site suivant : <http://www.atlafco.org/fr/files/actualites/14292015115335AM.pdf>

**L'ATELIER DE FORMATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD FAO 2009 RELATIF AUX MESURES DE L'ÉTAT DU PORT VISANT À LUTTER CONTRE LA PÊCHE ILLICITE, NON DECLAREE ET NON REGLEMENTEE**

*Lieu:* Praia, Cap Vert

*Date:* 20-24 juillet 2015

*Représentant:* Taoufik EL KTIRI, PWG Chair

L'atelier de formation pour la mise en œuvre de l'Accord FAO 2009 relatif aux mesures de l'Etat du port visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, tenu dans la ville de Praia (Cap vert, 20-24 juillet 2015) a été organisé par la FAO dans le cadre d'une série d'atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités au niveau de la région Etats africains riverains de l'Océan Atlantique, identifiée comme étant prioritaire pour ce type d'ateliers pour préparer ainsi l'entrée en vigueur dudit Accord.

Les objectifs attendus de cet Atelier, outre une meilleure sensibilisation des participants aux effets indésirables et préjudiciables de la pêche IUU, sont :

- une compréhension approfondie des dispositions de l'Accord FAO 2009 et leur adaptation aux spécificités des pays participants ;
- l'identification des normes, critères, besoins, enjeux, avantages potentiels et les mécanismes régionaux et nationaux pour favoriser la mise en œuvre de ces dispositions ;
- l'amélioration de la compréhension mutuelle du rôle essentiel d'une bonne gouvernance pour une mise en œuvre plus efficace des mesures du ressort de l'Etat du port ; et
- la contribution à l'élaboration de directives et de stratégies régionales, notamment dans leurs aspects juridiques, politiques, administratifs et opérationnels.

Des experts de la FAO, de représentants d'ORGP, d'ONG ainsi que des consultants internationaux se sont relayés pour présenter les résultats de leurs travaux et avis sur cet important sujet. De même, plusieurs documents de référence ont été distribués pour servir d'outil de travail.

De même, des exercices et simulations de cas pratiques ont été organisés pour se familiariser avec cet instrument.

Ainsi, cet Atelier a été l'occasion pour présenter la Commission et rappeler les mesures qu'elle a adoptées pour garantir la durabilité des ressources thonières et des espèces apparentées dans sa Zone de Convention.

S'agissant des inspections au port, il a été signalé qu'en 2012, la Commission a adopté la *Recommandation concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port*.

Les principales mesures de cette Recommandation ont été présentées. Elle prévoit, entre autre, que les CPC inspectent **au moins 5 %** des opérations de débarquement et de transbordement, dans leurs ports désignés, au fur et à mesure que ces opérations sont réalisées par des navires de pêche étrangers.

Quant au degré d'application de celle-ci, et selon les informations disponibles, il paraît que ce niveau de mise en œuvre est considérablement plus faible que ce qu'il devrait être et que ceci pourrait être dû à la capacité technique ou à l'incapacité économique de certaines CPC à mettre intégralement en œuvre les exigences d'inspection.

Étant donné que la même Recommandation reconnaît que les États en développement devraient recevoir de l'aide pour développer leur capacité et qu'il faudrait veiller à ce qu'ils n'aient pas à assumer un fardeau disproportionné résultant de la mise en œuvre de cette recommandation, il a été signalé que la Commission recherchait des options visant à fournir une formation pour l'inspection au port. La formation à l'inspection au port pourrait aussi s'avérer utile pour aider les pays en développement à mettre en œuvre d'autres mesures de l'ICCAT, telles que les exigences en matière d'échantillonnage au port.

Enfin, un aperçu a été donné aux participants sur les autres mesures de contrôle, suivi et surveillance des activités de pêche (MSC) adoptées par la Commission pour une lutte active contre toutes les formes de pêche IUU (*programmes de documentation des captures et documents statistiques, programme régionaux d'observation, exigences en matière de transbordement en mer et au port, normes concernant les affrètements et autres accords de pêche, Programmes d'observation des navires en mer et d'inspection, Programmes d'inspection au port et autres mesures relevant de l'État du port, Exigences d'inscription des navires, Exigences du système de surveillance des navires –VMS- Responsabilités de l'État de pavillon, liste des navires IUU..*).

Au terme de cette présentation, les organisateurs et participants ont exprimé leur satisfaction quant aux efforts consentis et les décisions prises par la Commission pour une lutte efficace contre toutes les formes de pêche IUU ce qui dénote du rôle important joué par les organisations régionales de gestion des pêches pour atteindre cet objectif.

## **SECOND MEETING OF THE STEERING COMMITTEE OF THE PROJECT FOR SUSTAINABLE MANAGEMENT OF TUNA FISHERIES AND BIODIVERSITY CONSERVATION IN THE AREAS BEYOND NATIONAL JURISDICTION COMMON OCEANS**

**Venue:** FAO Offices, Rome, Italy

**Dates:** 28-30 July 2015

**Attended by:** Jenny Cheatle, Compliance Department, ICCAT

### **Main agenda items**

The main agenda items were the progress made to date in the programme, and the consideration of the work plan for the July 2015 – July 2016 period. Many of the partners undertaking activities relating to the trials of innovative technologies, in particular electronic monitoring systems presented their findings.

Of interest to ICCAT in particular may be the presentation by the IOTC in relation to their newly completed electronic port state measures system (ePSM), which has been completed and is now in trial phase, as well as the results to date of the electronic monitoring system tested in Ghana. While it is not foreseen that this system could fully replace human observer programmes, it is a good complementary tool and could be of particular interest on smaller vessels where safety and space issues preclude the boarding of observers.

For the forthcoming year, in addition to the continuation of the current activities, three new projects were submitted and approved, including a proposal by the IOTC for the development of an e-reporting system similar to that which had been proposed for the future by ICCAT. It is suggested that, subject to Commission approval, ICCAT monitor developments to see if the IOTC system could be adapted to ICCAT, or whether there are lessons to be learned from it.

### **Actions for Commission consideration**

ICCAT will be directly involved in three activities under the project during the coming year, if there is no objection by the Commission 1) the organisation of an MSE workshop under the Kobe process involving all five tuna RFMOs and chaired by ICCAT. Funding for meeting support participants was approved by the Steering Committee. 2) A meeting between RFMOs on Ecosystem based fisheries management Implementation which will be chaired and led by ICCAT. Funding for meeting support and financing of participants was approved by the Steering Committee. 3) Tentative funding for the development of an ICCAT training programme and manual for port inspection was also approved, with details to be determined pending budget determination and discussion and approval by the Commission.

With regards to the financing of the eBCD, ICCAT expressed its disappointment, particularly regarding the time which had been lost while waiting for the answer from GEF. The Global Project Coordinator regretted the delays and explained that the proposal had not met the GEF criteria, as some of the funding involved ongoing work relating only to bluefin tuna. GEF could only consider work which involved new projects, such as the prototype to extend the system to other areas and oceans, which under the original ICCAT proposal had accounted for only 15% of the total. Consideration to this proposal could be given in the future, but only in the event that it was limited to the extension to other species / oceans, as indicated at the first inception workshop, and would most likely require a call for tender. The Global Project Coordinator indicated that he would make available clearer written guidelines for the submission of future proposals for activities.

It was tentatively agreed that the next meeting of the Steering Committee would be held 6 July 2016 three days prior the COFI meeting.

#### **IOTC PORT STATE MEASURES – PORT INSPECTION TRAINING COURSE**

**Venue:** Male', Maldives

**Dates:** 23-27 August 2015

**Attended by:** Jenny Cheatle, Compliance Department, ICCAT Secretariat

#### **Main agenda items**

IOTC has developed a training course for the implementation of port State measures and inspection of foreign fishing vessels in port, in accordance with the IOTC conservation and management measures. This programme has been developed in conjunction with a fishery consultant agency, and courses are imparted on a CPC basis, in groups of not more than 25 participants. The Maldives course was attended by customs officials, coast guard officials, police officers and staff of the Ministry of Fisheries. The Maldives is in the process of integrating port State measures requirements into its national legislation, and drawing up Memorandum of Understanding to ensure cooperation among the various agencies involved.

Although there are some significant differences between the port State measures adopted by IOTC and ICCAT, the basic procedures for port inspection are the same, and the forms to be completed by both tRFMOs are practically identical. Much of the course which the IOTC has developed could therefore be quite easily adapted to ICCAT needs, while other sections would require modification to reflect ICCAT practices and requirements. The IOTC course curriculum and training materials are available on the IOTC web site at: <http://www.iotc.org/compliance/port-state-measures>. The course curriculum could be adapted to ICCAT by replacing/modifying the inputs for learning tasks numbers 1, 3; 5; 10; 11; 14 and 15. Learning task 4 could be reduced for ICCAT and minor changes may be needed to other sections to take into account specific ICCAT requirements. The Secretariat has also noted a few possible areas for restructuring / additions which could be beneficial if adapted to ICCAT.

#### **Actions for Commission consideration**

In the context of Rec. 14-08, the Commission may wish to consider the development of a similar training course for ICCAT, in order to enhance compliance with Rec. 12-07. If such a course is considered necessary, financing would have to be approved by the Commission, as well as future funding of actually implementing the training. The Secretariat, however, is still trying to determine the need for / interest in such a training programme, as response to ICCAT circular 1159/15 has been disappointingly low, both by developing CPCs and developed CPCs. It is important to note that such training will only be useful if it is backed by pertinent policy decisions,

national legislation and administrative cooperation among all official sectors which may be involved in any given CPC.

The estimated cost of the IOTC course is approximately €20,000 for course and material design. The cost of each training course is estimated at approximately €28,000 euro for trainers and materials, not including any associated costs (travel, per diem etc) of prospective participants. It is assumed that the facilities for imparting courses are provided by the host CPC. Note that the costs indicated above do not include Secretariat staff time, and could vary considerably depending on the agency selected if a tender were launched.

The Secretariat would like to thank the IOTC for allowing ICCAT to attend in an observer capacity, and the GEF-ABNJ project for financing participation.

#### **RAPPORT SUR LA PARTICIPATION DU SECRETARIAT A LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'IMPORTANCE DE LA DIMENSION EXTERIEURE DE LA POLITIQUE COMMUNE DES PECHEES SUR LA COOPERATION ENTRE L'UE ET L'AFRIQUE**

*Lieu:* Las Palmas de Gran Canaria, Espagne

*Date:* 16 et 17 Septembre 2015

*Représentant:* D. Meski (Secrétaire exécutif de l'ICCAT)

Sur invitation du *Long Distance Advisory Council (LDAC)*, le Secrétariat a été représenté par M. Driss Meski aux travaux de la Conférence citée en objet. Cette conférence était une grande opportunité pour discuter l'état de la coopération entre l'UE et les pays africains dans le domaine de la pêche. Les différents exposés ont mis en relief le rôle joué par les ORGP et notamment l'ICCAT dans les pêcheries thonières. Les présentations à caractère scientifique ont mis en exergue les efforts déployés par les ORGP dans la conservation des stocks de plusieurs espèces. L'accent a été mis sur la nécessité de continuer à coopérer afin que l'ensemble des partenaires se conforment aux mesures de gestion et de conservation adoptées sur la base des recommandations scientifiques. Cette conférence a été caractérisée par une forte participation de l'administration et des opérateurs du secteur aussi bien d'Europe que d'Afrique. Le débat a été concentré sur l'intérêt des accords de partenariat entre l'UE et les pays d'Afrique. Dans ce sens, le Secrétaire exécutif est intervenu pour demander aux différents partenaires d'utiliser le cadre desdits accords afin de se conformer aux mesures adoptées par l'ICCAT.

#### **2EME CONFERENCE « OUR OCEAN » ORGANISEE PAR LE GOUVERNEMENT DU CHILI**

*Lieu:* Valparaiso, Chili

*Date:* 5 et 6 Octobre 2015

*Représentant:* Driss Meski (Secrétaire exécutif de l'ICCAT)

Comme cela a été promis par le ministre des Affaires étrangères du Chili lors de la première conférence sous le thème « Our Ocean » organisée à Washington D.C les 16 et 17 juin 2014, le Gouvernement du Chili a accueilli la 2<sup>ème</sup> conférence à Valparaiso les 5 et 6 octobre 2015. Cette deuxième édition dont l'ouverture des travaux a été présidée par la Présidente du Chili, a connu une participation du même niveau que la première avec la participation du Secrétaire d'Etat des États-Unis, du Prince de Monaco, des chefs de gouvernement et de ministres de plusieurs pays. Elle a connu également la participation des experts de renommée mondiale, des organisations non gouvernementales et du monde de l'art. Le Secrétaire exécutif de l'ICCAT y a participé en réponse à l'invitation qui lui a été adressée.

Durant les deux jours, la discussion a porté sur des thèmes de grande importance notamment :

- Les dangers qui menacent les océans notamment en matière de pollution et d'acidification ;
- La prolifération de la pêche IUU et les risques de surpêche ;
- L'établissement des aires protégées un peu partout dans les différents océans ;
- Les engagements de plusieurs personnalités et de gouvernements sur les actions à entreprendre y compris le financement ;

- Présentation des expériences des petites communautés en matière de gestion soutenable des affaires maritimes à travers le monde ;
- Présentation des instruments juridiques disponibles en matière de gestion des pêcheries et des affaires relatives aux océans. En ce qui concerne cette question, une part importante a été consacrée à l'Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants (Accord de New York 1995) et le rôle des organisations régionales de gestion des pêcheries.

La conférence a, une nouvelle fois, fait état de la situation préoccupante dans laquelle vivent les océans qui sont menacés par le réchauffement climatique, la pollution et la surexploitation des ressources halieutiques. Selon les experts scientifiques, les océans qui couvrent près de 72 % de la planète ont connu une dégradation spectaculaire suite à l'augmentation du dioxyde de carbone et une pollution qui s'aggrave de plus en plus.

Plusieurs engagements ont été confirmés pour la création de nouvelles aires protégées dans le Pacifique et une dans d'autres régions. Des engagements financiers ont été pris pour faire face au défi de rétablir la situation des océans.

La tenue de cette conférence a été une occasion pour le Gouvernement chilien de ratifier séance tenante l'accord de New York et de signer des conventions avec des communautés locales pour la création des aires protégées dans les eaux du Chili.

Tous les participants ont insisté sur la nécessité de maintenir cette rencontre qui constitue un forum important afin d'avancer sur la gestion de nos océans. Ainsi, le Secrétaire d'Etat des États-Unis s'est proposé pour accueillir les travaux de la 3<sup>ème</sup> Conférence en 2016 et le Commissaire de l'Union européenne a invité la 4<sup>ème</sup> Conférence en Europe pour l'année 2017.